



Foire Aux Questions

Vos élu·es CGT au Comité Social d'Administration Académique :

Contactez la CGT Educ'Action - Académie Nantes

Karine PERRAUD, Bertrand COLAS

Mail : nantes@cgteduc.fr

<https://www.nantes.cgteduc.fr/>

Dématérialisation des corrections des épreuves de Bac pro : l'administration répond à la CGT Éduc'action Nantes

Dates des corrections par discipline

Réponse de l'administration : *les corrections des épreuves écrites du baccalauréat professionnel se dérouleront entre le 2 et le 25 juin 2026. Le calendrier de chaque discipline est encore en cours d'élaboration.*

Demande que les correcteur·trices soient déchargé·es de leur temps de cours pour assurer de bonnes conditions. Les PFMP de CAP et de Bac pro ne débutent dans certains LP que la 2ème ou 3ème semaine du mois de juin. Les enseignant·es en charge des 3PM ne pourront pas à la fois assurer leurs cours et corriger les copies.

Réponse de l'administration : *le principe d'une décharge d'enseignement n'a pas été institué par le ministère pour la période de corrections des copies, notamment en raison des obligations relatives au parcours personnalisé des élèves de terminale professionnelle. En revanche, une disponibilité des correcteurs et correctrices sur la première journée de la période de correction*

sera toutefois demandée par la DEC (Division des examens et concours) aux enseignant·es concerné·es, et donc spécifiée sur les convocations envoyées aux correcteur·trices sous couvert de leurs chef·fes d'établissement.

Les correcteur·trices seront-ils et elles convoqué·es à une première journée en présentiel pour se coordonner sur les corrections et se familiariser au logiciel de correction dématérialisée ?

Réponse de l'administration : Cela pourra éventuellement être le cas, mais de façon marginale et de manière tout à fait exceptionnelle, après accord entre la DEC et l'Inspection pédagogique. La règle reste une organisation en 100% dématérialisée.

Les coordinateur·trices seront-ils et elles indemnisés ? si oui, comment ? Quel montant ?

Réponse de l'administration : cette question est actuellement à l'étude.

Pour le secrétariat d'examens, est-ce qu'il y aura des indemnités, heures supplémentaires, à la même hauteur que les années précédentes ?

Réponse de l'administration : Le principe des heures de secrétariat est maintenu. Cependant, dans la mesure où ces heures de secrétariat sont calculées en proportion exacte de la charge effective de chaque centre d'examen, il ressortira - de fait - que les établissements qui exerçaient des fonctions de centre de correction (fonctions qui n'existeront plus à compter de cette session de Bac Pro, à l'exception de quelques cas très rares), verront leur charge s'alléger et donc leur montant d'heures de secrétariat baisser arithmétiquement. Pour rappel, la dématérialisation des corrections supprime toute une série de tâches logistiques, longues et pénibles : le collage des « étiquettes anonymat » sur chacune des copies, le massicotage des copies par lot, l'acheminement ou la préparation des envois de copies vers les centres de correction, la répartition des copies en lot pour chaque correcteur·trice, la distribution des bordereaux de notation aux enseignant·es, etc ...

Le serveur SANTORIN sera-t-il prolongé si les collègues n'ont pas eu le temps de corriger ?

Réponse de l'administration : C'est une éventualité tout à fait envisageable. Le bureau du baccalauréat professionnel (DEC 6) et l'inspection pédagogique suivront quotidiennement l'avancée des corrections et resteront à l'écoute des éventuelles difficultés rencontrées par les correcteur·trices.

Le nombre de copies par correcteur·trices serait-il identique ?

Réponse de l'administration : cette question est actuellement à l'étude. Les volumes devraient cependant être équivalents à ceux des sessions précédentes.

Une salle informatique par établissement est-elle prévue afin de permettre aux collègues de corriger en établissement dans une salle informatique ? Si non, est-il prévu de fournir du matériel informatique portable aux correcteur·trices qui en feraient la demande ?

Réponse de l'administration : *chaque correcteur·trice peut corriger depuis son domicile ou depuis son établissement. Les chef·fes d'établissements peuvent ainsi - sur demande des enseignant·es - mettre des espaces et du matériel informatique à disposition, comme cela se fait déjà pour les baccalauréats général et technologique.*

Ce que dit la CGT

La CGT Educ'action dénonce cette dématérialisation car, à l'instar du BAC GT, les dysfonctionnements seront nombreux : difficulté à comparer les copies et à harmoniser la correction, fatigabilité (notamment oculaire), isolement face à son propre écran, arbitrages individuels, réattributions de copies non concertées, bugs bloquants...

Pour la CGT Educ'action, cette remise en cause d'une pratique qui fonctionnait et ce nivellement par le bas sont inquiétants. Encore une fois, un dispositif est imposé, sans prise en compte de l'avis de celles et ceux qui accomplissent ces tâches. Nous alertons l'institution sur cette dématérialisation qui va dégrader considérablement les conditions de travail des collègues et donc, la qualité de leur mission d'évaluation des épreuves du baccalauréat, mais aussi dégrader les conditions d'évaluation des élèves, remettre en cause l'équité de traitement et le taux de réussite aux épreuves terminales.



MALGRÉ L'ÉCHEC DU PARCOURS DIFFÉRENCIÉ, LE MINISTRE S'ENTÊTE !

Lors du comité de suivi de la voie professionnelle du mardi 17 février, le ministère de l'Éducation nationale a rendu son arbitrage sur le devenir du parcours « personnalisé » pour la rentrée 2026. Alors que le ministère reconnaît l'échec de ce dispositif, il l'impute à un problème de calendrier et de durée et a donc décidé de le maintenir sous une forme allégée. Ainsi, suite aux six semaines de PFMP obligatoires, les élèves choisissant le module « insertion professionnelle » feront, dans la continuité ou pas, deux semaines supplémentaires sécables et gratifiées en entreprise. Pour celles et ceux optant pour le module « poursuites d'études », les emplois du temps seront aménagés avec des temps forts et des interventions extérieures pour préparer au BTS. La mise en œuvre de ce dispositif, en dehors de tout cadre national, est renvoyée, une fois de plus, à l'autonomie des établissements. Même réduit et placé à un moment différent de l'année, ce parcours va engendrer comme l'autre : dysfonctionnements, désorganisation et absentéisme !

La CGT Educ'action rappelle que pour assurer une insertion professionnelle réelle dans un métier et des poursuites d'études réussies, il ne s'agit pas de trier les élèves mais plutôt de rendre la totalité des heures disciplinaires supprimées par les deux réformes successives subies par le lycée professionnel. Pour cela, il faut également en finir avec l'orientation contrainte en supprimant les familles de métiers et en élaborant une carte des formations déconnectée des besoins en emplois locaux qui réponde aux enjeux écologiques, de relocalisation industrielle et aux besoins sociaux.

La CGT Educ'action réaffirme son opposition à tout parcours « différencié » qui remet en cause le groupe classe et casse les progressions pédagogiques des enseignant·es, comme il crée une rupture d'égalité entre élèves. La CGT Educ'action rappelle son attachement à des examens se déroulant après la mi-juin et à des épreuves anonymes, ponctuelles et nationales. Elle revendique l'abandon du CCF et de l'évaluation par compétences.

Pour la CGT Educ'action, l'urgence est bien à l'abrogation des réformes Blanquer et Macron de la voie professionnelle, abrogation indispensable pour reconstruire un lycée professionnel au service des élèves et véritablement émancipateur.

Portons le projet d'un lycée professionnel émancipateur

Pour la CGT Educ'action le lycée professionnel doit rester sous la tutelle exclusive du ministère de l'Éducation nationale. Il doit permettre une insertion professionnelle et des poursuites d'études, au service de l'émancipation. Pour cela, il faut redonner du temps scolaire et de la qualification, diminuer le nombre de semaines de PFMP et mieux protéger les élèves, reprendre la main sur la carte des formations et gagner un statut plus protecteur pour les personnels.

Voir notre tract

<https://www.cgteduc.fr/wp-content/uploads/2026/01/4pages-Reperes-EP-V030625CP.pdf>

Retrouvez tous les comptes rendus des élu.es CGT

Sur le [site académique de la CGT Educ'Action](#)

La CGT, un syndicat interprofessionnel de lutte qui rend compte de ses mandats

À chacun de leurs mandats, les élu.es CGT sont à l'écoute des personnels, rendent compte des débats et sujets abordés et font part de nos interventions dans cette instance.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échanger avec les collègues sur tous ces sujets, venir nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.

Face à l'individualisme, la force du collectif avec la CGT

C'est dans les actions, les initiatives revendicatives, les manifestations, les grèves, que le plus souvent les salarié·es adhèrent à la CGT.

C'est dans ces instants où l'on retrouve de la solidarité, où nous reconstruisons des liens de travail, que collectivement nous sommes plus fort·es pour exiger de vivre dignement de notre travail, et pour gagner sur nos revendications.

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !



Nous rejoindre

